



## **Conférence du 20 décembre 2006**

### « La politique européenne de coopération et de développement »

Le 20 décembre, monsieur THEODORAKIS, directeur adjoint de la Direction Générale du Développement de la Commission Européenne, a abordé un sujet particulièrement méconnu du public : « La politique européenne de coopération et de développement ».

Dans le cadre du cycle de conférence initié par l'association HUMANIS en collaboration avec l'ITI-RI et l'école supérieure d'administration de Kehl, cet éminent spécialiste a décrit l'état des politiques de développement de l'Union européenne et leurs perspectives d'avenir.

Les changements géopolitiques de ce dernier quart de siècle confrontent tous les continents aux défis de la pauvreté, des trafics et de l'insécurité des populations. Les politiques de développement menées permettent-elles de relever ces nouveaux défis ? A l'évidence non !

La position de l'Union Européenne tend vers la recherche d'un travail en commun visant à traduire en mesures précises et concrètes les engagements internationaux pris au sein de l'ONU et appelés Objectifs du millénaire pour le développement.

La création du « Consensus Européen » fixe un cadre identifiant les domaines de travail commun. L'Union Européenne, par un dialogue interne et par l'ouverture aux acteurs bilatéraux en liaison avec les gouvernements locaux, oriente sa politique vers plus de responsabilisation des acteurs du sud, ainsi que vers plus de cohérence et de contrôle.

Au sein même de l'Union, l'effort est mis sur l'efficacité :

- De 48 programmes de coopération on passe à 8...
- La mutualisation des fonds d'aide au développement avec un seul chef de file permet de maintenir l'aide dans certains pays dans lesquels personne n'ose s'investir.

Malgré ces efforts, les politiques d'aide au développement sont régulièrement mises à mal par les divergences avec les autres politiques communautaires (PAC ou politiques commerciales).

Pour conclure, M. THEODORAKIS a insisté sur la nécessaire annulation de la dette des pays en développement sans laquelle il n'y a pas de solution possible et sur la nécessité de l'intégration de la politique de développement dans un environnement plus large lié à la démocratie, à la sécurité des populations ou la bonne gouvernance.

Vivement intéressé, l'auditoire, composé d'un parterre d'une soixantaine de personnes (étudiants, membre d'association, fonctionnaires du conseil de l'Europe et des collectivités territoriales), a prolongé cet échange par quelques questions pertinentes.

**Question :** « *Quels sont les moyens de contrôle de la Commission Européenne sur l'utilisation des fonds alloués aux gouvernements des pays du sud dans le cadre de cette aide au développement ?* »

**Réponse de M. Theodorakis :** L'allocation des aides de l'Union Européenne est soumise à un système de contrôle interne des gouvernements, seuls ceux qui acceptent la mise en place de ces contrôles seront aidés. De même, a été mis en place un processus de suivi des mesures, et les allocations ne seront versées que tranche par tranche.  
Les politiques volontaristes des gouvernements du sud seront soutenues et bénéficieront d'augmentation des aides si les mesures de développement sont respectées.  
L'Union Européenne mise sur la capacité institutionnelle gouvernementale.

**Question :** « *Existe-t-il également une stratégie pour intégrer les ONG dans les programmes d'aide au développement ?* »

**Réponse de M. Theodorakis :** Il existe des lignes financières spécifiques annuelles et une enveloppe pour chaque programme national ouvert aux ONG par l'intermédiaire du FED, notamment par le biais de la coopération décentralisée.

**Question :** « *Les accords de Cotonou avec les pays ACP peuvent ils devenir un modèle pour d'autres régions sans intérêts stratégiques particuliers, comme l'Amérique du sud ?* »

**Réponse de M. Theodorakis :** Le point fort principal en Amérique du sud est le commerce. En cas d'échec de négociations globales, on s'orientera vers des coopérations bilatérales de continent à continent, sachant qu'il faut adapter le type d'accord à la situation des groupes régionaux, suivant l'état des besoins et des capacités de performance qui varient d'un pays à l'autre.

**Question :** « *Quelles sont les proportions de l'aide au développement de l'Union Européenne par région ?* »

**Réponse de M. Theodorakis :** L'Afrique reste la 1<sup>ère</sup> priorité avec une aide très importante mais des échanges commerciaux relativement bas  
Les Balkans et PECO sont en phase d'aide de transition.  
L'Amérique du sud bénéficie de peu d'aide mais d'accords commerciaux importants,  
L'Asie bénéficie de peu d'aide mais d'accords commerciaux très importants.

**Question :** « *Comment peut-on mettre en parallèle aide au développement et commerce ?!!* »

**Réponse de M. Theodorakis :** Les efforts ne sont pas les mêmes, le développement et l'aide publique ne peuvent pas résoudre l'ensemble des problèmes de commercialisation.  
Il existe une nécessité de créer des échanges commerciaux pour initier une dynamique d'échange et de création de richesses, cela avec une compatibilité avec l'OMC. Sans dynamique commerciale, il ne peut y avoir de développement à long terme.

Le débat s'est conclu par une discussion informelle autour d'une dégustation de produits équitables.